

11 Février 1980

Assemblée générale du Cercle Vosgien « Lumières dans la nuit »

Le lundi 4 février 1980 a eu lieu, salle des réunions de l'hôtel de ville de Thaon-els-Vosges, l'assemblée générale du cercle vosgien « Lumières dans la Nuit », dont le but est la recherche et l'étude du phénomène OVNI.

Une quarantaine de personnes avaient répondu présent aux invitations du secrétaire Christian Chevalier. A l'ordre du jour figurait un certain nombre de points qui furent abordés à la suite.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE :

Christian Chevalier, responsable administratif, brosse la situation juridique et gestionnelle du Cercle. Il ressort que l'association regroupe à ce jour 36 membres actifs et sympathisants, ce qui démontre si besoin est, l'excellente vitalité de ce jeune groupe vosgien.

Jacques Nicot, responsable financier, relate la gestion comptable dont il est le garant et encourage les membres du Cercle à financer celui-ci en dispatchant autour d'eux un maximum d'auto-collants (seule ressource du C.V. L.D.L.N. en dehors des cotisations de ses membres).

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A l'unanimité moins une voix, sont élus ou réélus : président :

François Diolez ; vice-président : René Faudrin ; secrétaire général : Christian Chevalier ; secrétaires adjoints : Philippe Baldacini et Gilles Munsch ; trésoriers : René Boban et Jacques Nicot ; archivistes : Eric Bitterly ; responsable coordination enquêtes : Gilles Munsch ; responsable catalogue d'observations : Eric Bitterly ; responsable ventes documents : Jacques Nicot ; responsable fichier : Gilles Munsch ; responsables soirées d'observation : Sylviane et Robert Golczewski ; responsable des relations publiques : Christian Chevalier ; responsables rédaction de la revue : François Diolez et Joëlle Gerby.

Compte tenu de la dimension que prend le Cercle Vosgien « Lumières dans la Nuit », deux antennes locales sont créées :

Une à Cornimont, 10, rue Charlemagne, n° 27 pour la zone Gérardmer, La Bresse, Le Thillot, Cornimont, Rupt-sur-Moselle et Remiremont.

L'autre à Clefcy (St-Dié), restaurant La Pellièvre, pour la zone St-Dié, Rambervillers, Bruyères, Senones, Raon-l'Etape et Fraize.

Une troisième antenne sera créée dans le courant de l'année 1980 pour la zone Neufchâteau, Mirecourt, Châtenois, Vittel, Lamarche.

De même, le Cercle Vosgien rappelle que tous les témoignages d'observations sont faits, si les intéressés le sollicitent, sous le sceau du secret et qu'aucune divulgation à quelque fin que ce soit ne peut en être faite. Si vous êtes ou si vous avez été témoin d'un phénomène aérospatial écrivez ou téléphonez au Cercle Vosgien « Lumières dans la Nuit », étude du phénomène OVNI, 1, rue des Cèdres-Bleus, Chavelot, 88150 Thaon, tél. : 39-10-97.

Un enquêteur officiel vous rendra visite et prendra votre déposition.